



Convention du Conseil de l'Europe du 25 mars 2015 contre le trafic d'organes humains

RS 0.810.3; RO 2020 6571

Champ d'application le 13 février 2025, complément¹

États parties	Ratification		Entrée en vigueur	
Costa Rica	24 novembre	2021	1 ^{er} mars	2022
Espagne*	15 décembre	2020	1 ^{er} avril	2021
France*	18 janvier	2023	1 ^{er} mai	2023

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO, à l'exception de celles de la Suisse.
Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet
du Conseil de l'Europe: <http://conventions.coe.int> ou obtenus à la Direction du droit inter-
national public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 2020 6571. Une version
du champ d'application mise à jour est publiée sur la plateforme de publication
du droit fédéral «Fedlex» à l'adresse suivante: www.fedlex.admin.ch/fr/treaty.

